

LE PRESIDENT

RECEPISSE DE DEPOT

**D'UN DOSSIER RELATIF A L'ATTESTATION DE CONFORMITE
D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITE DES OFFICES D'HUISSIERS DE JUSTICE**

**En application de l'arrêté du 25 juin 2012
NOR: JUSC1225420A**

Je soussigné, Patrick SANNINO, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, dont le siège social est au 44 rue de Douai – 75009 PARIS certifie que :

La Société SARL ANDALYS dont le siège est au 216, route de Saint Simon – Immeuble le Tertiaire 2 – 31100 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 477 542 773

A déposé le 7 décembre 2017 un rapport spécial délivrant l'attestation de conformité d'un traitement automatisé pour la tenue des comptabilités d'Huissiers de Justice concernant le système :

ATHENA VERSION 7

Pour la comptabilité générale de l'activité principale

Comprenant la fiche de synthèse,

Et établi par le Commissaire aux comptes inscrit sur la liste arrêtée par le Garde des Sceaux, (conformément à l'article 5).

Il est pris acte que l'attestation délivrée par le Cabinet OLVEA CONSULTANTS annule et remplace l'attestation délivrée le 14 janvier 2013 pour la version 6.20 du logiciel ATHENA.

En conséquence, délivre le présent récépissé de dépôt, n° 2017-1222.

Fait à Paris, le 15 décembre 2017

Patrick SANNINO

